

Journée Internationale des Migrants – la France doit respecter ses engagements

A l'occasion de la Journée Internationale des Migrants du 18 décembre, créée par l'ONU en 2000, la Confédération Force Ouvrière rappelle l'exigence de respecter les droits de l'Homme et la dignité humaine de tous les travailleurs migrants en France et à travers le monde.

Pour FO, les travailleurs ne sont pas une marchandise. Au-delà de la question de l'asile, FO défend l'égalité de traitement entre tous les travailleurs et une égalité d'accès au marché du travail. Le chemin est encore long pour parvenir à bout des préjugés et des discriminations à l'égard des travailleurs migrants. FO combat et combattra toujours le racisme et la xénophobie.

FO s'associe à la campagne de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) pour une ratification des instruments juridiques internationaux sur les travailleurs migrants et engage le gouvernement français à ratifier sans délai la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de l'ONU du 18 décembre 1990 ainsi que la convention n°143 de l'OIT sur les travailleurs migrants de 1975.

FO est également engagée aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) pour une révision dans les plus brefs délais du système européen d'asile, plus communément appelé le système de Dublin. Au-delà de cette révision tant attendue pour garantir un traitement plus juste des demandes d'asiles, FO revendique le renforcement des sanctions à l'égard des employeurs qui abusent de travailleurs migrants via la révision de la directive 2009/52/CE du 18 juin 2009 relative aux dispositions minimales sur les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers.

Au niveau national, FO reste pleinement engagée dans les travaux de la Commission Nationale de Lutte contre le Travail Illégal (CNLTI) pour lutter efficacement contre les pratiques illégales de certains employeurs. Les travailleurs migrants doivent être effectivement protégés et accompagnés dans leurs démarches légales pour régulariser leurs situations.

Paris, le 18 décembre 2019

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**

Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.82.88